

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le vingt septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cravant, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Sylvain HODEAU (St-Péravy-la-Colombe), David JACQUET (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Denis PELE (Saint-Péravy-la-Colombe), Mathieu NOEL (suppléant de Yves PINSARD – Bucy-Saint-Liphard).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (St-Laurent-des-Bois), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Jean-Yves GUINARD (suppléant d'Aurore CARO - Meung-sur-Loire), Clarisse CAZEUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Patrick ECHEGUT (Baule), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA – Rozières-en-Beauce), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau/Mauves), Stéphane MAROIS (Mézières-lez-Cléry), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Arnold NEUHAUS (Villermain), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Epièdes-en-Beauce).

**Assistaient également :**

Les délégués suppléants de la CCBL : Véronique MERCIER (Gidy).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Christian ROUBALAY (Beauce-la-Romaine)

Ainsi que : LEFEVRE (Rozières-en-Beauce).

Monsieur Frédéric Cuillerier et Monsieur Philippe Gaconnet (1<sup>er</sup> adjoint à Cravant) accueillent les élus du comité syndical. Monsieur Michel Faugouin est désigné secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du 26 juin 2024,
2. PCAET (retour des personnes publiques associées et organisation de la consultation du public) ; Watty 2024-2025 (délibération n°24-23) ; LIFE (actualités),
3. Programme LEADER 2023-2027 (délibération n°24-24),
4. Biodiversité : Plant'action 2024 (délibération n°24-25) ; stratégie biodiversité (délibération n°24-26), actualités,
5. SRADDET – SCoT,
6. Questions diverses : désignation de représentants au GIP Récia (délibération n°24-27), dépenses d'investissement avant le vote du budget (délibération n°24-28).

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2024**

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

## 2. PCAET, Watty 2024-2025, LIFE

### □ PCAET

Monsieur le Président informe que l'Etat a été le seul à répondre dans le cadre de la consultation des PPA (personnes publiques associées) faisant suite à l'arrêt du PCAET en juin dernier. Il souligne un avis plutôt positif avec la nécessité de mettre à jour certaines données. Monsieur Echegut note qu'il est préférable de valider le document et de le faire vivre plutôt que de passer beaucoup de temps à avoir des données les plus récentes possibles.

Julie Bentz, chargée de mission plan climat au Pays Loire Beauce, informe que le comité de pilotage du PCAET se réunira le 25 octobre pour valider le mémoire en réponse aux remarques de l'Etat et caler la phase de consultation du public. Celle-ci se tiendra sur 30 jours de novembre à décembre et sera marquée par la tenue d'une réunion publique de présentation du PCAET le mercredi 13 novembre à 19h à St-Péravy-la-Colombe.

### □ Watty 2024-2025

Monsieur le Président informe que le programme Watty à l'école 2024-2025 bénéficiera à 32 écoles, 129 classes pour 2 937 élèves, en hausse par rapport à la précédente campagne.

Il propose le plan de financement suivant :

Coût HT par classe : 820 €

|  |           |
|--|-----------|
| Coût total HT pour l'intervention sur 129 classes et 32 écoles | 105 780 € |
| CEE prise en charge par l'obligé via EcoCO2                    | 84 624 €  |
| Reste à charge pour le Pays Loire Beauce (en € HT)             | 21 156 €  |
| Reste à charge pour le Pays Loire Beauce (en € TTC)            | 25 387 €  |

| Dépenses TTC                                   |                 | Recettes               |                    |
|--|-----------------|------------------------|--------------------|
| Déploiement de Watty à l'école sur 129 classes | 25 387 €        | Programme LEADER (80%) | 20 309,60 €        |
|  |                 | Département du Loiret  | 5 000,00 €         |
|  |                 | PETR Pays Loire Beauce | 77,40 €            |
| <b>Total</b>                                   | <b>25 387 €</b> | <b>Total</b>           | <b>25 387,00 €</b> |

Le comité syndical, après en avoir délibéré, valide le plan de financement proposé et autorise le Président à signer la convention avec l'organisme ECOCO2 (délibération n° 24-23).

Julie Bentz informe que la signature de la convention avec ECOCO2 prend plus de temps que l'an dernier notamment à cause de la nécessité d'identifier une structure partenaire pour l'animation des classes. Néanmoins, elle précise que le programme débutera en novembre.

### □ LIFE

Mme Marie-Paule Duminil informe qu'elle a participé aux Assises européennes de la Transition Energétique à Dunkerque avec plusieurs élus et structures régionales et invite ses homologues à y participer l'an prochain, notamment pour s'enrichir du retour d'expérience positif des autres territoires.

Madame Julie Bentz informe que les collectifs LIFE seront présents à la fête des possibles qui se tiendra le 5 octobre à Baule.

Par ailleurs, Monsieur le Président informe que l'Association Loire-Beauce en Action pour la Transition, la Résilience et l'Environnement (Albatre) viendra présenter ses actions aux élus lors du prochain comité syndical.

Il informe qu'une matinée d'échanges ouverte à tous autour de la filière paille se tiendra le 10 octobre à Dadonville.

### 3. Programme LEADER

Monsieur Pavlos Foussekis, chargé de mission LEADER et biodiversité informe que le logiciel NOS AIDES EN LIGNE pour déposer les demandes de subvention LEEADER est ouvert depuis septembre. Il note la nécessité de créer un outil de communication pour informer les porteurs de projets des aides potentielles du programme LEADER 2023-2027.

Par ailleurs, un rapport d'évaluation du programme LEADER 2014-2023 ainsi qu'un livrable de valorisation des projets soutenus a été réalisé par la dernière stagiaire. Ce dernier document sera édité et remis aux communes (de façon à garder une trace de ce programme).

Monsieur le Président propose aux élus du comité syndical de délibérer pour affecter le chargé de mission LEADER et biodiversité à 0,8 ETP à l'animation et la gestion du programme LEADER 2023-2027 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, d'affecter l'assistante de direction/comptable à 0,20 ETP à la gestion du programme LEADER 2023-2027 du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, de solliciter les subventions auprès de l'Europe au titre du dispositif 23 du programme LEADER 2023-2027 pour l'animation et le fonctionnement du programme, au taux maximum et de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération. Après en avoir délibéré, le comité syndical valide cette proposition (délibération n° 24-24).

Monsieur le Président indique que cette délibération permet de maintenir au sein du PETR une petite équipe au service des projets des communes et des acteurs du territoire.

### 4. Biodiversité : « Plant'action 2024 » ; stratégie biodiversité

#### Plant'action

Monsieur Foussekis informe que le projet « plant'action 2024 » a permis de retenir 11 bénéficiaires pour un total de 2 502 plants.

Monsieur le Président propose aux élus du comité syndical de délibérer sur la liste des bénéficiaire et le plan de financement de l'opération.

| Porteur               | Localisation      | Statut bénéficiaire |
|-----------------------|-------------------|---------------------|
| Le Bardon             | Le Bardon         | Commune             |
| Huisseau/Mauves       | Huisseau/Mauves   | Commune             |
| Mareau-aux-Prés       | Mareau-aux-Prés   | Commune             |
| Meung-sur-Loire       | Meung-sur-Loire   | Commune             |
| Patay                 | Patay             | Commune             |
| Rouvray-Ste-Croix     | Rouvray-Ste-Croix | Commune             |
| Armée du Salut        | Artenay           | Association         |
| De la graine au fruit | Lailly-en-Val     | Association         |
| Justine ROYER         | Dry               | Agriculteur         |
| Frédéric GOND         | Tavers            | Agriculteur         |
| Guillaume AUQUIER     | Huisseau/Mauves   | Particulier         |

| Dépenses TTC  |                   | Recettes               |                  |
|---|-------------------|------------------------|------------------|
| 2 527 plants  | 3 304,36 €        | CRST (tx différencié)  | 4 689,15 €       |
| Fournitures (protection, paillage, échelas, tuteur, etc.) | 4 049,59 €        | Bénéficiaires (x 11)   | 2 664,80 €       |
|   |                   | PETR Pays Loire Beauce | 0,00 €           |
| <b>Total</b>  | <b>7 353,95 €</b> | <b>Total</b>           | <b>7353,95 €</b> |

Après en avoir délibéré, le comité syndical valide le plan de financement de « plant'action 2024 », la liste des bénéficiaires et décide de solliciter la Région Centre-Val de Loire via le CRST 2023-2029 du PETR Pays Loire Beauce pour soutenir financièrement ce projet (**délibération n° 24-25**).

Monsieur Foussekis informe que l'appel à manifestation d'intérêt de Plant'action 2025 se déroulera de février à mai 2025, laissant davantage de temps aux intéressés d'en prendre connaissance. De même, il évoque l'idée de conventionner avec quelques pépiniéristes pour mieux répondre à la demande des porteurs de projets.

Monsieur Cuillerier convient d'établir un document de communication et de cibler les communes en amont de la préparation de leur budget 2025.

Monsieur Froissart note le fait de privilégier les espèces locales et de cibler les zones urbaines pour en faire des espaces de fraîcheur.

#### ❑ **Stratégie biodiversité / BiodiverCiné 2025-2026**

Monsieur Foussekis note que les précédentes éditions de BiodiverCiné étaient denses. Il indique que le comité de pilotage Biodiversité, réuni le 13 septembre, propose pour la prochaine édition de cibler vers une balade nature suivie d'une diffusion de courts-métrages (ciblés sur la biodiversité locale). La production de courts-métrages passera par l'organisation de deux résidences d'artistes / an (dont le coût unitaire est estimé à 7 500 €).

Monsieur le Président propose aux élus du comité syndical de délibérer pour affecter le chargé de mission LEADER et biodiversité à 0,2 ETP sur l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de biodiversité, en lien avec les partenaires du Pays Loire Beauce, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, de solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du dispositif 22 du programme LEADER 2023-2027, pour la mise en œuvre d'actions biodiversité à l'échelle du Pays Loire Beauce au taux maximum et de l'autoriser à signer tous les documents afférents. Après en avoir délibéré, le comité syndical valide cette proposition (**délibération n° 24-26**).

## **5. SRADDET – SCoT**

---

Monsieur Cuillerier rappelle que le comité syndical a formulé un avis défavorable sur le projet de modification du SRADDET. Il s'interroge sur l'impact de cette modification sur le SCoT du Pays Loire Beauce : faudra-t-il modifier ou réviser le SCoT (adopté il y a un an) ou celui-ci est-il compatible avec le projet de SRADDET modifié.

L'agent de développement rappelle que la modification du SRADDET sur le volet foncier a été validée en session plénière du Conseil régional le 18 avril 2024. À la suite de ce vote, une centaine de personnes publiques associées a été consultée entre le 23 avril et le 23 juillet 2024. De cette consultation, la Région Centre-Val de Loire a retiré les éléments suivants :

- 54 avis reçus par la Région
- 2/3 d'avis favorables (y compris les non-réponses réputées favorables)
- L'opposition rural – urbain n'est pas justifiée (selon la Région) car :
  - o Des territoires dit urbain possèdent nombreuses communes rurales
  - o Les dotations de base en ha inscrites dans le SRADDET sont, ramener à l'habitant, moins élevées dans les métropoles que dans les territoires dit ruraux
- Obligation pour le SRADDET de territorialiser les objectifs de consommation foncière
- Clause de revoyure en 2027
- Projet Intact à Baule dans la liste des projets nationaux (en ha)

La Région procède à la consultation du public jusqu'au 13 octobre 2024 via le site [jeparticipe.centre-valdeloire.fr](http://jeparticipe.centre-valdeloire.fr). A l'issue de cette consultation, les élus régionaux voteront le SRADDET modifié en session des 7 et 8 novembre 2024

Monsieur Lorcet précise que la Région a adhéré à TOPOS (agence d'urbanisme de l'Orléanais) par rapport à la réflexion sur le SERM (service express régional métropolitain). Il constate que le nouveau Premier Ministre souhaite faire évoluer le concept de zéro artificialisation nette.

Monsieur Cuillerier rappelle que le projet de SERM a été lancé par le Président de la République en 2022 pour déployer autour d'une douzaine de métropoles un réseau efficace de transport en commune associant notamment le train, le bus/car et le covoiturage. Il indique que Tours et Orléans se sont positionnées sur ce projet de SERM avec, pour Orléans, la nécessité de réfléchir sur son étoile ferroviaire. L'Etat a fléchi 800 millions d'€ pour réaliser les études sur les SERM mais aucun crédit n'est précisé sur la partie investissement.

Monsieur Bracquemond s'étonne de la méthode de calcul utilisée pour modifier le SRADDET et souligne que cela peut avoir un impact sur le SCoT et, par ricochet, les PLUi ; alors même que celui de la ComCom de la Beauce Loirétaine a été adopté récemment. Il rappelle également que le PLUi de la CCBL a pu aboutir après des choix collectifs fait par les élus locaux, et échange avec les services de l'Etat, pour atteindre le moins 50% de consommation foncière. Il note que le mandat actuel a été marqué par un travail important de tous les élus locaux sur des projets de planification (PLUi et SCoT) et rappelle que l'adhésion des territoires à TOPOS doit leur permettre d'avoir des éléments d'observation pour décider.

Il évoque l'intérêt de faire un point d'étape pour visualiser ce qui a été réellement consommé par territoire et précise que les EPCI n'ont pas lieu d'être en concurrence en matière de développement économique. Concernant le SCoT, il souligne la nécessité de faire vérifier l'analyse de la CCBL par le bureau d'études qui a réalisé le SCoT (Pivadis).

Monsieur Cuillerier se montrer favorable à l'idée émise par Monsieur Bracquemond et propose de réunir prochainement le comité de suivi du SCoT pour observer la consommation foncière réelle du territoire. Il observe par ailleurs un léger tassement de la construction. Il s'interroge sur la façon dont sera utiliser la réserve régionale stratégique et sollicite David Jacquet sur la possibilité d'être un relais auprès de la Région.

Monsieur Jacquet indique qu'au-delà du SRADDET et du SCoT, la loi ZAN est partie de deux constats de l'Etat sur le péril de la nation dû à la consommation foncière excessive et la nécessité d'une réduction juste et équilibré de cette consommation. Il constate que la loi ZAN est inaboutie et a laissé aux Régions une certaine appréciation dans la façon de procéder. Il appartient aux Région d'atteindre les objectifs fixés par la loi en tachant de respecter les différentes obligations de celle-ci. Constatant que certains territoires ne vont pas avoir les dynamiques envisagées, il précise que la clause de revoyure de 2027 permettra de rééquilibrer les objectifs. En matière de logistique, il observe que les agissements des logisticiens ont encouragé la spéculation sur le foncier économique au détriment de l'outil productif. Il note que la Région doit adopter le SRADDET mais que celui-ci doit aussi s'adapter aux contextes locaux ; lesquels sont différents d'un territoire à un autre.

Monsieur Cuillerier souligne que le territoire du Pays Loire Beauce, situé à la croisée de plusieurs autoroutes, à une heure de Paris, appartient aux territoires économiquement dynamiques, ce qui génère une consommation foncière. Parallèlement, la vocation agricole du Pays Loire Beauce doit être préservée ; d'où la présence de ce réel dilemme en matière de développement du territoire.

## 6. Questions diverses

### Adhésion au GIP Recia

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré décident d'approuver l'adhésion du PETR PAYS LOIRE BEAUCE au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret ; d'approuver les termes de la convention constitutive entre le PETR PAYS LOIRE BEAUCE et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion ; d'approuver les termes de la convention de déploiement des services d'E-administration Solaere, d'autoriser le Président à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA ; de désigner Monsieur Patrick ECHEGUT en qualité de représentant titulaire et Monsieur Dominique LORCET en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application de la présente délibération, et de l'autoriser à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens. (délibération n° 24-27).

### COT ENR 3.0 (2024-2028)

L'agent de développement informe que la candidature a été validée en commission ADEME et que la notification officielle interviendra d'ici peu. Il informe que de nombreuses réflexions sont en cours sur le Pays Loire Beauce notamment des projets privés.

### Conseil de développement

Monsieur le Président informe que le Président du Conseil de développement a démissionné et qu'il conviendra de trouver un autre président dans les prochaines semaines.

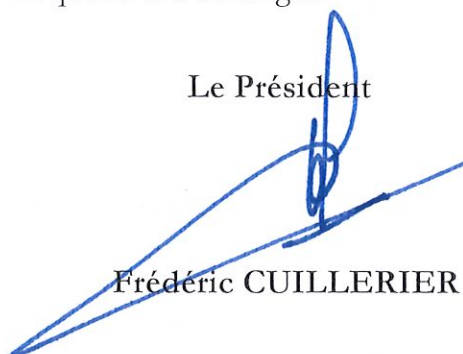
### Agenda

Prochain Bureau : mardi 26 novembre

Prochain Comité syndical : mercredi 11 décembre

Monsieur le Président remercie l'ensemble des élus présents pour leur participation active et pour la qualité des échanges.

Le Président

  
Frédéric CUILLERIER



La secrétaire de séance

  
Michel FAUGOUIN